

Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel orientation biochimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE MB401 Communication et langue			
Code	TEMB1M01	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne STURBAUT (evelyne.sturbaut@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Anglais		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement "Communication et Langue" a pour objectif d'amener les étudiants à posséder un bagage grammatical et lexical avancé en anglais relatif à la vie quotidienne, en entreprise et en anglais technique, en particulier dans leur domaine de spécialisation.

Les quatre compétences langagières seront entraînées, l'accent sera mis sur la capacité des étudiants à exercer et améliorer leur aptitude à communiquer.

Des exercices de préparation au TOEIC (listening and reading) seront inclus dans le cours.

Des projets multidisciplinaires entre le cours d'anglais et des cours de matière seront réalisés.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs, les clients**
 - 1.2 Contacter et dialoguer avec les clients, les fabricants et les fournisseurs
 - 1.3 S'exprimer de manière adaptée en fonction du public
- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
 - 2.1 Organiser son temps, respecter les délais
- Compétence 3 **Analyser une situation en suivant une méthode de recherche scientifique**
 - 3.4 Exercer un esprit critique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE "Communication et langue", l'étudiant devra être capable :

à l'oral : d'exprimer toutes ses idées de façon fluide et avec peu d'hésitations, d'utiliser un vocabulaire varié et presque toujours adéquat. L'étudiant fera peu de fautes de grammaire et de syntaxe graves et aura une bonne prononciation, intonation et communication (attitude, gestuelle conception et exploitation de support).

à l'écrit: Exprimer clairement son message, employer le vocabulaire spécifique adéquat, une grammaire et une syntaxe presque toujours correctes en évitant les erreurs de grammaire de base.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- exercices de vocabulaire et de grammaire,
- des exercices d'expression orale avec l'accent sur la communication,
- exploitation de vidéos et de textes,
- préparation lexicale et grammaticale au TOEIC (listening and reading)
- préparation et conseils pour la partie « anglais » des projets multidisciplinaires.
- Exercices postés en ligne par l'enseignant et les étudiants.

Démarches d'apprentissage

cours théorique, séances d'exercices, travail en autonomie, présentations orales, travail de groupe, jeux de rôles, jeux pédagogiques, laboratoire de langues.

Dispositifs d'aide à la réussite

- exercices de vocabulaire et de grammaire,
- des exercices d'expression orale avec l'accent sur la communication,
- exploitation de vidéos et de textes,
- préparation lexicale et grammaticale au TOEIC (listening and reading)
- préparation et conseils pour la partie « anglais » des projets multidisciplinaires.
- Exercices postés en ligne par l'enseignant et les étudiants.

Ouvrages de référence

Lecomte Stéphane et Scotto Sébastien, TOEIC word power, le vocabulaire au TOEIC avec exercices et corrigés, Editions Ophrys, Paris, 2010

Lecomte Stéphane et Scotto Sébastien, Grammaire TOEIC et TOEFL avec exercices et corrigés, Editions Ophrys, Paris, 2008.

Voir références mentionnées dans les notes de cours

Supports

notes de cours

articles de presse et vidéos à caractère scientifique et général
diverses ressources sur la plateforme Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluation continue (30 %) avec présentations et travaux à réaliser.
- projets (70 %) dans le cadre de collaborations multidisciplinaires entre le cours d'anglais et des cours de matière (récupérable selon des modalités spécifiques au Q3).

La participation à toutes les parties de l'évaluation est obligatoire.

Au Q3, la pondération reste la même. Au Q3, seules les présentations, travaux ou projets en échec seront représentés.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Prj	100		
Période d'évaluation					Exe + Exo	100

EvC = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas de non participation à une séance ou tâche obligatoire, l'étudiant doit prendre contact dans les délais imposés par le règlement des études avec son enseignant pour qu'un motif légitime d'absence puisse éventuellement être pris en compte.

L'étudiant ayant échoué le cours d'anglais lors d'une année antérieure représentera l'évaluation de l'année en cours selon les modalités de cette même année en cours.

La langue de communication est l'anglais. L'enseignant est toutefois disponible pour fournir des éclaircissements en français si nécessaire. La langue d'évaluation est l'anglais.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera cette partie.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).